

**DÉTAIL DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT,
BILAN RÉEL OFFRE-DEMANDE EN PUISSANCE
ET TAUX DE PERTES DE DISTRIBUTION**

1 Les sections suivantes présentent le détail des sources d’approvisionnement du Distributeur,
 2 le bilan réel offre-demande en puissance sur le réseau intégré lors de la pointe hivernale
 3 2017-2018¹, la conciliation des besoins réguliers du Distributeur avec les besoins québécois
 4 de puissance à cette pointe ainsi que le taux de pertes de distribution.

1. DÉTAIL DES SOURCES D’APPROVISIONNEMENT

5 Les approvisionnements du Distributeur pour l’année 2017 s’élèvent à 183,56 TWh. Le
 6 tableau 1 présente la répartition des approvisionnements selon qu’ils proviennent d’Hydro-
 7 Québec Production ou des autres fournisseurs et selon qu’il s’agit d’énergie patrimoniale ou
 8 d’énergie postpatrimoniale.

TABLEAU 1 :
SOURCES D’APPROVISIONNEMENT (TWH)

Hydro-Québec Production	Patrimonial	167,68
	Postpatrimonial ¹	3,73
Autres fournisseurs	Postpatrimonial ²	12,15
Total		183,56

¹ Incluant l’entente-cadre, la dispense et le service d’intégration éolienne.

² Incluant la dispense.

2. BILAN RÉEL OFFRE-DEMANDE EN PUISSANCE LORS DE LA POINTE

9 Le bilan réel offre-demande en puissance lors de la pointe hivernale 2017-2018, survenue le
 10 28 décembre 2017, figure au tableau 2.

TABLEAU 2 :
BILAN RÉEL OFFRE-DEMANDE EN PUISSANCE DU DISTRIBUTEUR LORS DE LA POINTE (MW)

Besoins réguliers du Distributeur – réseau intégré	38 184
Approvisionnements (Offre)	38 184
Approvisionnements patrimoniaux	33 652
Approvisionnements postpatrimoniaux	4 532

¹ La pointe de l’hiver 2017-2018 (38 410 MW) est survenue le 28 décembre 2017 à 17 h (donnée révisée depuis la publication du Rapport annuel 2017 d’Hydro-Québec qui indiquait plutôt 38 204 MW, page 77). Cette pointe a été supérieure à celle de l’hiver 2016-2017 (36 005 MW) survenue le 9 janvier 2017 à 8 h (Rapport annuel 2016 d’Hydro-Québec, page 79).

3. CONCILIATION DES BESOINS RÉGULIERS DU DISTRIBUTEUR AVEC LES BESOINS QUÉBÉCOIS DE PUISSANCE À LA POINTE

- 1 Le tableau 3 présente la conciliation des besoins réguliers du Distributeur en réseau intégré
2 avec les besoins québécois en puissance lors de la pointe hivernale 2017-2018 survenue le
3 28 décembre 2017.

TABLEAU 3 :
CONCILIATION DES BESOINS RÉGULIERS DU DISTRIBUTEUR
AVEC LES BESOINS QUÉBÉCOIS LORS DE LA POINTE (MW)

Besoins québécois	38 410
- Besoins des réseaux voisins québécois	148
- Réseaux autonomes	78
= Besoins réguliers du Distributeur – Réseau intégré	38 184

- 4 L'écart entre les besoins québécois et les besoins réguliers du Distributeur provient des
5 livraisons du Producteur à Alcan et à La Compagnie Hydroélectrique Manicouagan ainsi que
6 des besoins des réseaux autonomes.

4. TAUX DE PERTES DE DISTRIBUTION

- 7 Le taux de pertes de distribution est de 2,3 % pour l'année 2017.